

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DÉFEND !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 10 juillet 2018

GARE DU NORD

GARE DU NORD : UN FUTUR CENTRE SPORTIF, CULTUREL ET COMMERCIAL ?

Les annonces faites par la direction de la SNCF, lors des différents conseils d'administration qui ont eu à traiter du dossier des travaux de la Gare du Nord à Paris, interpellent sur le rôle principal d'une gare ferroviaire.

A vouloir rentabiliser à outrance et auto-financer les projets de développement, les gares ferroviaires se transforment en véritables centres commerciaux rejetant les espaces ferroviaires en arrière-plan car jugés moins rentables financièrement.

Ainsi, les surfaces commerciales de la Gare du Nord seraient multipliées par 5 alors que celles consacrées à la circulation et à l'accueil des voyageurs ne le seraient que par 2,5.

Ce qui interpelle aussi est le montage juridique choisi pour assurer le financement des 600 M€ de travaux. Habituellement, l'entreprise passait des conventions d'exploitation, des autorisations d'occupation temporaires avec des « partenaires » pour assurer tant le financement des travaux que l'exploitation des surfaces commerciales.

Sur ce dossier, la direction a utilisé une disposition de la loi N° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui autorise SNCF Mobilités à créer « une Société d'Economie Mixte à opération unique dénommée Gare du Nord 2024 ».

La CGT, par l'intermédiaire des administrateurs salariés CGT au conseil d'administration de SNCF Mobilités, s'est opposée à la mise en œuvre de cette disposition opaque et complexe. D'autant plus que la SNCF s'est positionnée sur le seuil minimal de participation dans la SEM alors que la loi l'autorise à détenir jusqu'à 85% des parts.

Alors OUI, la Gare du Nord (et la SNCF de manière générale) a besoin d'investissements pour améliorer le confort des voyageurs, la qualité de service et la régularité. Mais cela ne doit pas être le prétexte pour transformer une gare en centre sportif, culturel et commercial.

La CGT sera très vigilante sur la suite de ce dossier et plus particulièrement sur le contrat final qui sera soumis au vote des administrateurs en octobre 2018.

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
Cédric ROBERT
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr